

Centenaire Michel Butor – 1926-2026

CONCOURS SCOLAIRE

La volière en liberté



Contacts :

Archipel Butor – Manoir des livres - 91, chemin du Château 74380 LUCINGES

T. 04 58 76 00 40

M. accueil@archipel-butor.fr

Centenaire Michel Butor – 1926-2026

CONCOURS SCOLAIRE

La volière en liberté

Règlement du concours

Michel Butor est célèbre pour ses romans, en particulier *La Modification*, prix Renaudot 1957. Il a été classé dans la catégorie du Nouveau Roman, pour ses explorations formelles et ses recherches stylistiques, son souci de réinventer le genre en sortant le lecteur de sa position passive. Pourtant, la plus grande partie de son œuvre est dédiée à la création de livres d'artistes. Il a participé à des milliers de livres de collaboration entre 1962 et 2016. Ses *Œuvres Complètes* sont parues en 13 volumes aux éditions de « La Différence » (2006-2011) sous la direction de Mireille Calle-Gruber.

Ses livres d'artistes sont présents dans de nombreuses collections publiques, en France et à l'étranger, comme à la Fondation Bodmer à Genève ou à la Bibliothèque Nationale de France à Paris. L'œuvre de Michel Butor est marquée par des formes d'écriture innovantes. Elle a été consacrée à d'innombrables reprises à l'étranger comme en France, par la grande exposition *Michel Butor, l'écriture nomade* à la Bibliothèque Nationale de France en 2006, ou par le Grand Prix de Littérature de l'Académie Française en 2013.

À travers une partie importante de son travail réalisé en collaboration avec des artistes plasticiens, Michel Butor incarne également une figure fondamentale et novatrice dans le domaine du livre de dialogue.

Installé à Lucinges en 1989, enseignant à l'Université de Genève, il a imprégné fortement de sa présence le territoire franco-suisse. L'Archipel lucingeois en est aujourd'hui l'incarnation la plus puissante.

Pour les Lucingeois, il fut un voisin. Pour le monde entier, il est un monument vivant de la littérature française. Il a aujourd'hui son Archipel.

Pour marquer l'année du centenaire de sa naissance, l'Archipel Butor propose à l'ensemble du monde enseignant et scolaire de participer à un concours.

1. Objet du concours :

Le concours a pour objet de faire découvrir aux élèves l'univers de l'écrivain Michel Butor et celui des livres d'artiste.

Le concours vise à la création d'un livre d'artiste collectif. Pour ce faire, le travail des classes participantes devra s'articuler autour des deux grandes étapes suivantes :

- 1) Visite de l'Archipel Butor : découverte commentée du bureau de Michel Butor et de l'exposition présentée au Manoir des livres qui met en valeur la diversité et la richesse que représente la thématique du livre d'artiste.
- 2) Réalisation en classe d'un livre d'artiste collectif dont la forme et le format sont laissés au libre choix de l'enseignant.

En lien avec la thématique annuelle du Printemps des Poètes 2026, la réalisation du livre d'artiste collectif devra être effectuée sur le thème de « **La liberté** ». En s'inspirant du poème de Michel Butor intitulé *La volière en liberté*, les enseignants et leurs élèves sont invités à proposer dans leur livre d'artiste collectif un texte et des réalisations plastiques originales et inédites (dessins, peintures, collages, sculptures, photographies, ...).

Texte *La volière en liberté* :

*« Maintenant je rêve d'une salle
où je ne suis jamais entré
mais d'où les enfants revenaient
des pépites plein les regards*

*Les aigles l'orfraie les vautours
L'épervier le griffon le sacre
le faucon le gerfaut l'autour
la pie-grièche et l'écorcheur*

*L'outarde le tétras la caille
la gélinotte le dindon
le lagopède paon blanc
le faisan doré la perdrix*

*le coq-de-roche le bouvreuil
le pompadour le gobe-mouches
l'alouette et le rossignol
la fauvette le roitelet*

*Les oiseaux-mouches le rubis
l'or-vert le saphir l'améthyste
escarboucle pourpré queue noire
vert-doré à collier cravate*

*Le petit butor de Cayenne
le butor jaune du Brésil
le butor de la baie d'Hudson
le pouacre ou butor tacheté*

*L'enfant Butor qui les aimait
ne se lassait de leurs plumages
qui pour lui étaient un ramage
l'enfant butor devenu singe. »*

2. Modalités d'organisation du concours :

La visite de l'Archipel Butor en amont de la réalisation du livre d'artiste collectif n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandée afin de permettre aux élèves de s'imprégner de l'univers de l'écrivain.

Sa durée est de 2 heures et son tarif de 30€ / classe.

Excepté le texte choisi servant de référence, l'Archipel Butor n'impose aucune contrainte de forme, de dimensions, ni d'utilisation de techniques artistiques particulières pour la réalisation du livre d'artiste collectif.

Le concours est ouvert à tous les niveaux scolaires, du cycle 3 au lycée. Plusieurs classes d'un même établissement peuvent participer mais chaque classe devra effectuer son propre livre d'artiste collectif.

Pour s'inscrire au concours, le (la) professeur référent(e) devra retourner à l'Archipel Butor la **fiche d'inscription** jointe en dernière page de ce document **avant le 31 janvier 2026**.

Les classes auront ensuite jusqu'au 31 mai 2026 inclus pour réaliser leur production et nous la transmettre par voie postale (avec accusé réception) à l'adresse suivante : Archipel Butor – Manoir des livres - 91, chemin du Château 74380 LUCINGES. La remise de la production peut également être effectuée en main propre directement dans nos locaux.

Ce concours donnera lieu à la réunion d'un jury et à la remise de trois prix pour les créations les plus originales et créatives. Les trois premiers prix seront attribués suivant la classe d'âge des classes participantes :

- un pour les travaux émis par des classes de cycle 3 ;
- un pour les travaux émis par des collégiens ;
- un pour les travaux émis par des lycéens.

Tous les travaux envoyés par les classes participantes seront exposés au sein de la maison d'écrivain Michel Butor de juillet à fin octobre 2026.

3. Modalités de participation au concours :

Toute participation est à but non lucratif.

Les classes participantes autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par l'Archipel Butor et Annemasse Agglo (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment les articles L 122-1, 3, 5 et 7). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications.

Dans le cadre du droit à la protection de l'image (dans le cadre des dispositions du code de la propriété intellectuelle, notamment le 1^{er} alinéa de l'article 9) les enseignants des classes participantes veilleront à obtenir auprès des parents ou des représentants légaux des élèves concernés leur autorisation à la publication des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants en cas d'édition sur les supports de communication des partenaires du concours. L'Archipel Butor s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image des élèves ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, à leur dignité et à leur réputation.

La production envoyée dans le cadre du concours pourra être retournée aux classes si elles en font la demande dans un délai de trois mois postérieurs à la fin de la tenue de l'exposition à la maison d'écrivain Michel Butor.

4. Critères de sélection et organisation du jury :

Le contenu de chaque livre d'artiste présenté sera apprécié sur la poésie de son texte et l'appropriation que la classe a faite de celui de Michel Butor intitulé *La volière en liberté*, sur sa qualité artistique, son esthétisme, son originalité et l'émotion qu'il dégage.

Les dessins ne doivent pas être décalqués d'illustrations d'ouvrages existants. Le concours privilégie le travail original des élèves.

Lors de la réception du livre d'artiste, l'Archipel Butor informera le (la) professeur référent(e) de la bonne réception de la production. Un jury de sélection sera ensuite réuni au cours de la première quinzaine du mois de juin 2026 pour évaluer les différents projets et déterminer les classes lauréates.

Une fois le jury passé, l'Archipel Butor informera le référent académique des classes lauréates ainsi que les chefs d'établissements et les professeurs référents.

La remise des premiers prix du concours se tiendra à l'Archipel Butor au cours de la dernière semaine du mois de juin 2026. Cet événement donnera lieu à une cérémonie officielle au cours de laquelle les établissements et classes lauréates se verront remettre leurs lots cadeaux.

5. Calendrier du concours

Début novembre 2025 : lancement du concours auprès du monde enseignant ;

31 janvier 2026 : Clôture des inscriptions ;

31 mai 2026 : Date limite d'envoi des livres d'artiste réalisés par les classes ;

1^{ère} quinzaine juin 2026 : réunion du jury de sélection ;

Dernière semaine de juin 2026 : remise de prix à l'Archipel Butor ;

De début juillet à fin octobre 2026 : exposition des travaux réalisés dans le cadre de ce concours à la maison d'écrivain Michel Butor.

6. Règlementation sur la protection des données personnelles :

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et à la liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur vos données personnelles, saisies par le formulaire d'inscription. Les données collectées par ce formulaire sont exclusivement réservées à des fins d'information et de prospection non marchande par les services d'Annemasse Agglo. Ces données ne seront ni cédées, ni échangées, ni louées.

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du concours :

- sur le site internet de l'Archipel Butor : www.archipel-butor.fr, rubrique « Scolaires » ;

- ou envoyé sur simple demande effectuée à l'adresse suivante : accueil@archipel-butor.fr

Le règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au concours, à compter de la réception de sa fiche d'inscription.

Centenaire Michel Butor – 1926-2026

La volière en liberté

Année scolaire 2025 – 2026

Fiche d'inscription

Nom de l'établissement :

☐ Enseignement privé

☐ Enseignement public

Classe :

Nombres d'élèves :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse mail :

Nom de l'enseignant référent :

☐ Je déclare également avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepte toutes les conditions.

Fiche à retourner à l'Archipel Butor avant le 31 janvier 2026

Contacts :

Archipel Butor – Manoir des livres - 91, chemin du Château 74380 LUCINGES

T. 04 58 76 00 40

M. accueil@archipel-butor.fr